

DOSSIER PEDAGOGIQUE



centre du
patrimoine
arménien

CPA - VALENCE ROMANS SUD RHÔNE-ALPES

Rwanda, blessures d'images

Photographies d'Alexis Cordesse

Exposition du 21 mars au 25 mai 2014

VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES

AVANT-PROPOS

Cette exposition en trois parties montre le travail photographique d'Alexis Cordesse, retourné à plusieurs reprises au Rwanda depuis 1996. Il a rencontré des rescapés et observé le processus de deuil, il a capté le témoignage de bourreaux, il a réécouté les messages de propagande. Ce faisant, il a mis en lumière le déroulement du génocide de 1994 et montré une population, un pays en reconstruction.

Certaines images et certains mots nous parlent d'une violence de masse, celle des génocides.

Les élèves peuvent tout à fait voir ces expôts. Ils peuvent aussi les comprendre. Mais, pour les accompagner au mieux, nous ne pouvons que vous conseiller d'introduire cette exposition en amont en classe.

Le sujet de cette exposition impose par ailleurs une médiation fine, ouverte et distancée.

Le travail exposé est un premier moyen de distanciation et de réflexion.

Les textes proposés dans ce dossier se veulent des outils d'aide à la compréhension. Les écrits de Jacques Sémelin réussissent tout particulièrement à décrire la profonde complexité des schémas qui mènent au massacre, au génocide, mais aussi à l'analyser, prendre du recul, rester lucide, nous expliquer pour mieux comprendre.

Les intentions d'Alexis Cordesse et celles de Jacques Sémelin sont les mêmes. Elles se rencontrent ici, pour nous accompagner dans cette histoire et dans les 20 années qui relient le « passé » à aujourd'hui.



Mémorial de Murambi, Rwanda, 1996.

© Alexis Cordesse

Rwanda, blessures d'images

Photographies d'Alexis Cordesse

C'est dans l'indifférence générale qu'eut lieu le génocide du Rwanda.

Entre avril et juillet 1994, militaires et miliciens, aidés par une partie de la population civile, tuèrent entre 800 000 et un million de personnes, opposants au régime et membres de la minorité tutsi.

De 1996 à aujourd'hui, Alexis Cordesse a consacré plusieurs travaux à ces événements. Son approche associe photographies, documents d'archives et témoignages de rescapés et de bourreaux.

L'exposition propose un parcours qui met en images et en mots les traces du génocide dans les mémoires et les lieux où il a pris place. Le photographe interroge ainsi le pouvoir des images à dire par elles-mêmes la nature de ce qui s'est passé.

Loin d'un discours moralisateur sur le crime de masse, l'exposition fait émerger la singularité de cette histoire et ses répercussions sur la population rwandaise. Elle invite le visiteur à penser le crime, plutôt qu'à le contempler.

Sont présentés trois ensembles photographiques : *Itsembatsemba*, *L'Aveu* et *Absences*

L'exposition est présentée dans les salles Jeanne de Flandresy, Square Charles-Aznavour à Valence, en face du Centre du Patrimoine Arménien.

L'accueil et la billetterie s'effectuent au Centre du Patrimoine Arménien.

Aux équipes enseignantes

Présentation de l'exposition et de ses animations : Mercredi 19 mars 2014 à 14h au CPA

[Sur inscription au 04 75 80 13 03](tel:0475801303)

CONTACTS

Le service de l'action éducative du CPA : 04 75 80 13 03

- Laurence VEZIRIAN, coordinatrice - laurence.vezirian@valenceagglo.fr

- Ingrid AUZIES, professeur relais - ingrid.auzies@ac-grenoble.fr

Associant images, témoignages et archives sonores, trois ensembles photographiques réexaminent le génocide du Rwanda, mettant ainsi en lumière trois « temps » dans l'élaboration de sa mémoire.

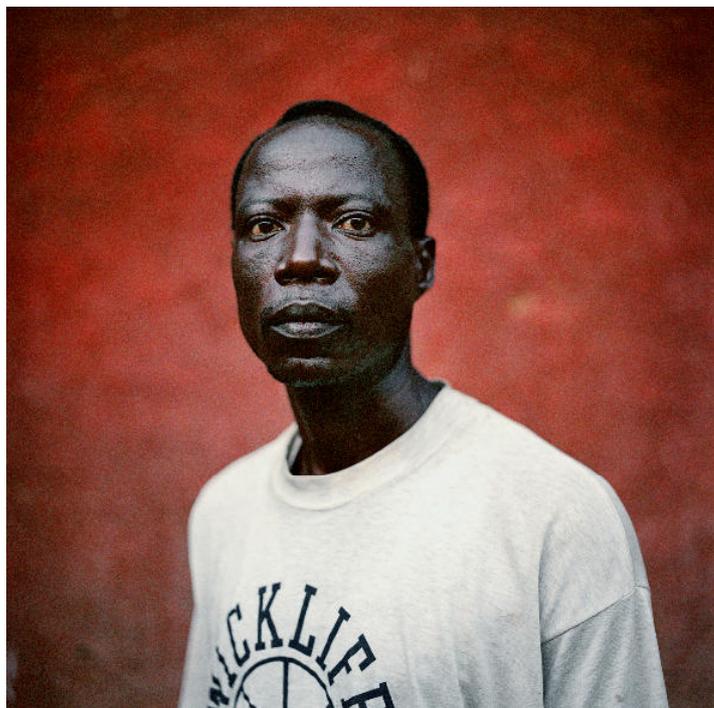
I - Itsembatsemba, Rwanda un génocide plus tard, 1996

Né de la collaboration entre Alexis Cordesse et le cinéaste Eyal Sivan, *Itsembatsemba* est un **court métrage expérimental** réalisé à partir de photographies en noir et blanc, d'enregistrements sonores et d'archives de la RTLM, la radio des Mille Collines. Créé en 1993 par des extrémistes hutu, cet outil de propagande était le plus populaire des médias de la haine apparus avant le génocide. Deux ans après les faits, le photographe enregistre les séquelles du traumatisme, confronté à l'urgence de témoigner au présent du passé, et dit la spécificité d'un crime commis dans l'indifférence générale. À la suite de la projection, l'exposition propose une partie historique questionnant les enjeux de mémoire du génocide.



Commémorations. Rwanda, 1996
© Alexis Cordesse

II - L'Aveu, 2004

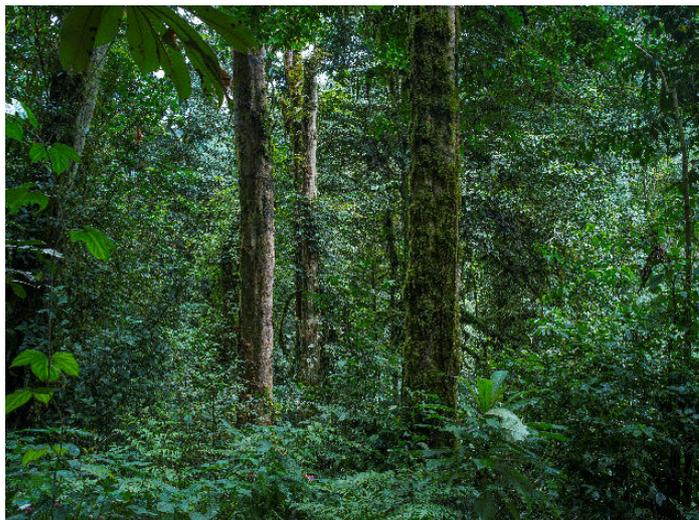


Ndangamira François, arrêté le 10 février 1996 pour crime de génocide, en liberté provisoire depuis le 5 mai 2003. Rwanda, 2004.
© Alexis Cordesse

Cet ensemble réunit des **diptyques** composés chacun d'un portrait en couleurs et d'un extrait d'aveux. Dix ans après le génocide, le photographe s'est rendu dans la province de Kibuye, à l'ouest du pays, où 59 050 tutsi furent exterminés entre avril et juin 1994. Il a interviewé et photographié des Rwandais qui ont avoué leur participation au génocide. Certains sont en liberté provisoire, d'autres sont encore en détention, la plupart en attente de procès. Encouragées par des remises de peine ou des libérations provisoires, ces procédures d'aveux se sont multipliées. Refusant tout effet dramatique dans la mise en scène et le traitement de la lumière, il s'attache à révéler l'ambiguïté et la complexité de ces personnages, sans les réduire au simple jugement moral. Par son caractère volontairement modeste, le dispositif contraste avec l'énormité du crime. La proximité qu'il impose avec les images et les témoignages conduit le visiteur à s'interroger sur la distance à laquelle regarder ces hommes et ces femmes.

III - Absences, 2013

En mai 2013, Alexis Cordesse retourne au Rwanda pour réaliser des **photographies de nature**, des collines vallonnées de la région de Kibuye à la forêt primaire de Nyungwe, où toute présence humaine est absente. Les images jouent, de façon assumée, avec les clichés colonialistes faisant du Rwanda un "Eden aux mille collines".



Forêt primaire de Nyungwe. Rwanda, 1996 / © Alexis Cordesse

Suprême contrepoint aux horreurs du génocide, les paysages semblent avoir recouvré la quiétude qui les caractérisait naguère. Pour autant, *Absences* fait émerger la conscience troublante que ces lieux ont, vingt ans plus tôt, hébergé l'horreur. L'ensemble est complété par un cliché des stèles du souvenir où sont gravés les noms des victimes, ainsi que des témoignages de trois rescapés et d'une "Juste" hutu, recueillis par Alexis Cordesse et disponibles à l'écoute au sein de l'exposition. Ce dispositif ouvre un nouvel espace de perception où le spectateur devra engager son imagination, sa capacité à se représenter l'événement en mesurant l'écart qui

oppose ces paysages muets aux récits de ce qui a été vécu, dans ces lieux, témoignages de la destruction qui en désignent les manques.

LE PHOTOGRAPHE

Alexis Cordesse



Né en 1971, Alexis Cordesse vit et travaille à Malakoff (92).

À 20 ans, il se rend en Irak et réalise ces premières photographies, publiées en Grande-Bretagne dans *The Independent Magazine*. Sa collaboration avec la presse illustrée se poursuit pendant plusieurs années durant lesquelles il réalise des reportages en France et à l'étranger (Kurdistan, Afghanistan, Bosnie, etc.). Son travail sur la Somalie lui vaut sa première exposition, en 1992, au festival Visa pour l'Image, à Perpignan.

En 1995, il participe au premier World Press master class.

Entre 1996 et 1998, en collaboration avec le cinéaste israélien Eyal Sivan, il réalise une série de courts-métrages à partir de son travail photographique et sonore au Rwanda. Le film

***Itsembatsemba* est présenté dans de nombreux festivals, à la Documenta XI de Kassel (2002) et à la première Triennial of Photography and Video à l'ICP de New York (2003). Il retourne au Rwanda en 2004 pour *Libération*, afin de réaliser la série *l'Aveu*.**

Ses travaux photographiques portent aussi sur les luttes sociales. Avec les salariés en grève d'une usine appartenant au géant de l'agroalimentaire Danone, il réalise *Du Beau Travail !*, une installation photographique et sonore présentée en France et en Belgique. Invité à participer au projet *Clichy sans cliché*, il travaille avec les habitants d'une cité de cette ville de la banlieue d'où éclatèrent, en 2005, les émeutes. Un livre est publié aux éditions Delpire, une exposition est présentée in situ ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Paris (2006).

Depuis 2009, Alexis Cordesse se rend régulièrement au Proche-Orient où il poursuit un travail sur les frontières et le territoire. Récompensé par le Prix Lucien & Rodolf Hervé (2010) et le Prix Arcimboldo (2011), *Border Lines* a été exposé à Paris, dans le cadre du Mois de la Photo (2010), à l'artothèque de Caen (2012), dans les Instituts Français de Jérusalem et Gaza, ainsi qu'au Centre Sakakini, à Ramallah (2012).

Alexis Cordesse est représenté à Paris par Les Douches la Galerie.

<http://www.alexiscordesse.com>

LES LIENS AVEC LES PROGRAMMES SCOLAIRES

COLLÈGE / TROISIÈME

Éducation civique : La défense et la paix (le rôle du TPI)

LYCÉE / PREMIÈRE

Histoire : Questions pour comprendre le XX^e siècle

CAP

Histoire : Guerres et conflits au XX^e siècle

BAC PRO / TERMINALE

Histoire : Le monde depuis 1990 (génocide en Afrique)

Éducation civique : Droits de l'homme et action internationale (tribunaux internationaux)

BTS

Français : Culture générale et expression

MAIS AUSSI...

Littérature et société :

Les grands débats de société - Donner à voir - Regards sur l'autre et sur l'ailleurs

Droit et grands enjeux du monde contemporain

Accompagnement individualisé (collège) et **personnalisé** (lycée)

Travaux personnels encadrés :

Cette exposition peut nourrir les recherches des élèves.

NOS PROPOSITIONS PÉDAGOGIQUES

VISITE GUIDÉE DE L'EXPOSITION

Médiation assurée par les guides du CPA permettant de découvrir les thèmes de l'exposition : contexte et chronologie du génocide, le rôle de la propagande, la mémoire des rescapés et des bourreaux, la politique mémorielle au Rwanda aujourd'hui.

Le discours est adapté au niveau des classes et à leurs connaissances.

Public : Collège - Lycée / **Durée :** 1h30 / **Gratuit**

LE GÉNOCIDE DU RWANDA : DE LA PROPAGANDE À LA JUSTICE

Atelier - réflexion

Cette animation propose de suivre le cheminement du photographe de l'exposition et de réfléchir au processus enclenché bien avant 1994, de la propagande à la justice.

Le discours est adapté au niveau des classes et à leurs connaissances.

Public : Collège - Lycée / **Durée :** 1h30 / **Tarif :** 2,30 € par élève (Agglo : 1,50 €)

LE GÉNOCIDE DU RWANDA : BOURREAUX ET RESCAPÉS

Atelier - réflexion

Comment échapper au pouvoir de la propagande ? Comment la perception de l'autre se modifie sous son influence ? Quel est le rôle du langage ? Quel pays reconstruire après ce profond traumatisme ? Quelle mémoire rédigée ? Autant de questions qui se posent aujourd'hui au Rwanda, que nous soumet Alexis Cordesse par son travail présenté.

Cette animation propose des pistes de réflexion pour « prendre conscience » et tenter de comprendre.

Public : Lycée / **Durée :** 1h30 / **Tarif :** 2,30 € par élève (Agglo : 1,50 €)

PARCOURS THÉMATIQUE SUR LES GÉNOCIDES DU XX^E SIÈCLE

Cette exposition prolonge la réflexion portée par le CPA depuis sa création. Forte d'une expérience de médiation sur les génocides, ces propositions pédagogiques peuvent être complétées par d'autres, selon le niveau des classes :

- Un atelier-réflexion *Les génocides* pour comprendre le processus commun et l'histoire de ce concept juridique
- Un spectacle *Le vent dira mon nom* (voir page suivante)
- La visite guidée du parcours permanent pour comprendre le génocide de 1915
- Une sélection bibliographique, ouvrages consultables sur place

REPÈRES

1898 - 2012

1898

Les Allemands colonisent le Rwanda, petit royaume principalement composé de deux groupes sociaux, les hutu (agriculteurs, majoritaires) et les tutsi (bergers, minoritaires), détenteurs du pouvoir par l'entremise d'une monarchie.

1921

Le Rwanda est placé sous mandat belge.

1931

L'administration belge introduit la mention ethnique hutu / tutsi / twa dans les livrets d'identité.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale

Une petite élite hutu formée au séminaire émerge et revendique des droits civiques tandis qu'au sein des dirigeants tutsi se font jour des velléités d'autonomie et d'indépendance.

1959

Le début de la révolution culturelle hutu provoque plus de 300 morts. Décès mystérieux du dernier grand roi tutsi Mutara Rudahigwa.

1960

Le gouvernement colonial destitue les chefs tutsi au profit de chefs hutu. Une vague de persécutions provoque l'exode de plus de 100.000 tutsi vers les pays voisins.

1961

Victoire des partis hutu aux premières élections législatives. Grégoire Kayibanda proclame la République démocratique souveraine du Rwanda.

1962

Proclamation de l'indépendance du Rwanda

1963

Massacre de plus de 100.000 tutsi

1973

Coup d'État militaire du général-major Juvénal Habyarimana, qui se fera élire à la présidence pendant 20 ans

1974

Le MRND parti du président devient le parti unique.

1987

Création en Ouganda du Front Patriotique Rwandais (FPR), une organisation politique offensive vouée au retour des réfugiés tutsi dans leur pays

1990

Le FPR lance une offensive dans le nord du Rwanda. Une intervention militaire de la France stoppe provisoirement sa progression. Vague d'exécutions, de pillages et d'arrestations visant la population tutsi et les hutu contestataires.

1991

Nouvel assaut éclair du FPR. Renaissance du MDR parti hutu extrémiste. Une nouvelle constitution entérine le multipartisme.

1992

Création du CDR parti radical et raciste à droite du MDR. Massacres ethniques dans le Kibuye

1993

Sous la pression militaire du FPR, aux portes de Kigali, Habyarimana signe les accords de paix d'Arusha qui prévoient un partage du pouvoir. Les extrémistes hutu créent l'hebdomadaire Kangura et la Radio-Télévision des Mille Collines (RTLM) pour diffuser leur propagande appelant au génocide des tutsi.

1994

6 avril à 20 heures Assassinat du président Juvénal Habyarimana de retour d'un sommet régional en Tanzanie, au-dessus de l'aéroport de Kigali. Les auteurs et les circonstances de l'attentat restent encore, à ce jour, controversés. Les extrémistes hutu commencent à assassiner les opposants politiques.

7 avril dans la matinée Assassinat de la Première ministre hutu modérée, Agathe Uwilingiyimana. Invasion des quartiers de la capitale par les milices interahamwe. Début du génocide, qui dure une centaine de jours. Suite au mouvement immédiat des troupes du FPR vers l'intérieur, la guerre civile reprend.

22 juin Lancement de l'opération Turquoise. En attendant le renforcement des Casques bleus, l'armée française reçoit un mandat de l'ONU pour pénétrer dans le nord-ouest du Rwanda afin d'instaurer une zone humanitaire sûre, dite « turquoise ». Cette mission ambiguë (protéger les populations en danger ? ouvrir une porte de sortie aux milices du régime génocidaire ?) prend fin le 21 août.

4 juillet Kigali tombe aux mains du FPR.

15 juillet 500.000 réfugiés hutu passent la frontière congolaise. Dans les semaines qui suivent, ils sont trois fois plus nombreux à les rejoindre dans les camps situés à l'est du Congo.

3 octobre Le Conseil de sécurité de l'ONU avalise un rapport qualifiant de génocide les massacres commis au Rwanda.

8 novembre La résolution 955 du Conseil de sécurité de l'ONU crée le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) afin de juger les personnes responsables d'actes de génocide et d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda. Son siège est situé à Arusha, en Tanzanie.

1996

Invasion de l'est du Congo par les troupes du FPR, qui déclenche le retour de plus de 500.000 hutu au Rwanda

1997

Les troupes de l'armée rwandaise poursuivent une marche conquérante de 1.500 kilomètres à travers le Congo, mettant en fuite Mobutu Sese Seko et portant au pouvoir Laurent-Désiré Kabila.

1998

Mission d'information parlementaire sur le rôle joué par la France au Rwanda, présidée par Paul Quilès. Début de l'enquête du juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière sur l'attentat contre Juvénal Habyarimana

2001

Mars. Publication de la loi organique sur les juridictions Gacaca, anciennes juridictions communautaires réactivées pour accélérer les procès des quelques centaines de milliers de personnes accusées de participation au génocide

2002

Proclamation de la III^e République du Rwanda qui consacre le régime du président Paul Kagame

2003

Décret présidentiel concernant les condamnés pour crime de génocide. Il autorise la libération conditionnelle des condamnés de deuxième et troisième catégorie (tueurs et complices de tueurs sans responsabilités particulières) dont les aveux ont été acceptés et qui ont effectué la moitié de leur peine en prison.

2006

Le juge Bruguière réclame des poursuites contre Paul Kagame et des membres de son gouvernement, pour leur supposée implication dans l'attentat du 6 avril 1994. Rupture des relations diplomatiques entre la France et le Rwanda. Création, à Kigali, d'une commission d'enquête sur le rôle de la France dans le génocide

2008

La thèse du juge Bruguière est mise à mal après la rétractation de son principal témoin.

2009

Le Rwanda devient membre du Commonwealth. Rétablissement des relations diplomatiques avec la France

2010

Réélection de Paul Kagame avec 93 % des suffrages

2012

L'enquête balistique du juge antiterroriste Marc Trévidic contredit la thèse de Bruguière : les tirs de missiles auraient été effectués de camp Kanombe, bastion de l'armée hutu.

L'État rwandais met officiellement fin aux juridictions Gacaca.

RÉFLEXIONS

Jacques Sémelin, *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*,
Éditions du Seuil, 2005

(Chapitre V : Les vertiges de l'impunité / Le double apprentissage du massacre /
Spécialisation des tâches et professionnalisation des tueries / pages 326-327)

Au Rwanda, les rôles distincts des militaires, gendarmes, milices sont à étudier région par région, ne serait-ce que pour évaluer aussi l'implication précise de la population locale dans les massacres. Mais **dans l'esprit des organisateurs de ces tueries, la division du travail ne semble pas véritablement recherchée**. [...] Au Rwanda, les décideurs des massacres encouragent la population hutu à s'y impliquer massivement. Bien souvent, cette tendance est observable dans nombre de meurtres de masse : **plus ces derniers reposent sur une participation collective, plus la responsabilité en est partagée**. Au Rwanda, cette évolution est particulièrement marquée. La participation de tous les hutu aux tueries est totalement dramatisée, présentée comme une question de survie du groupe face à la progression du *Inyenzi* (« cancrelats »). En conséquence, chaque hutu est appelé à tuer les tutsi dans l'urgence. En somme, au lieu d'aller vers la division du travail, ce « modèle » du meurtre de masse repose sur **l'implication « spontanée » de tous dans la tuerie**, là où l'on vit, puisque les *Inyenzi* sont partout. Et, dans ce basculement collectif, **la population tueuse conserve pleinement son identité**. C'est même en s'adossant à ses pratiques et à ses valeurs que son engagement collectif dans le meurtre de masse est requis. C'est la raison pour laquelle les tueurs hutu montent sur les collines pour tuer comme s'ils allaient faire leur travail communautaire.

Or, **ils y vont en entonnant des chants traditionnels pour se donner de l'entrain**. En fin de journée, les hommes peuvent reprendre dans les cabarets la tradition des *Ibyivugo*. Ceux-ci permettent à chaque homme de décliner et déclamer leurs hauts faits : « Je suis celui qui... j'ai fait... j'ai accompli... ». Durant la période des massacres, au cours des rencontres, des paysans prennent la parole à tour de rôle, rituel des cérémonies de fêtes. L'enchaînement des *Ibyivugo* amène une surenchère dans la revendication des violences commises : « **Je suis Untel et j'ai tué tel avec ce gourdin...** », « **Moi, j'en ai tué dix...** », « **Moi, j'en ai tué vingt...** ».

Une organisation sociale comme terreau du génocide

La traditions des corvées collectives

Ibid.

(Chapitre IV : Les dynamiques du meurtre de masse / De l'organisation du meurtre de masse et de ses acteurs / Rwanda : « faire le travail » / pages 228-229)

[...] Mais militaires et miliciens sont trop peu nombreux pour tuer les tutsi dans les proportions souhaitées, c'est-à-dire à grande échelle et dans un temps très court. [...] À cette fin, les organisateurs remettent en vigueur l'ancienne pratique coloniale, reprise par l'administration rwandaise, des corvées communales obligatoires (*umuganda*). Il s'agit de travaux effectués dans l'intérêt public : défricher la brousse, réparer des routes, creuser des fossés anti-érosion, etc. L'*umuganda* était mis en œuvre par le *nyumbakumi* (chef de quartier responsable d'un groupe de dix foyers), qui tenait un registre des présences et avait le pouvoir de mettre à l'amende ceux qui ne participaient pas aux sessions de travail collectif/ dans le cas présent, ce travail d'intérêt collectif, cette cause nation urgente, devient l'élimination de l'ennemi tutsi, y compris le voisin.

Dans le passé, les autorités politiques et administratives avaient déjà organisé de telles tournées sur les collines pour provoquer les premiers massacres de tutsi. Remettant en vigueur une telle pratique, Calixte Kalimanzira, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, compte sur une bureaucratie dont le personnel est habitué à exécuter les ordres promptement et dans leur intégralité. De la préfecture à la commune, l'organisation des massacres s'est ainsi appuyée sur la bureaucratie et la hiérarchie du jeune État rwandais, ce qui donne à ce meurtre de masse un caractère très « moderne ». Concrètement, ce sont les bourgmestres (maires) qui ont la charge sur le terrain d'encadrer la population et de susciter la dénonciation des « suspects ». Ils envoient leurs subordonnés de maison en maison pour enrôler tous les hommes et leur dire quand ils doivent « travailler », ce mot signifiant désormais tuer et voler. Les déclarations de Jean Kambada au cours de son procès à Arusha sont révélatrices de cet usage ambigu du mot. Quand son interrogateur lui demande ce que signifiait alors le mot « travail », il répond : « Ce mot possédait deux significations [...]. Dans cette période, les gens ne travaillaient pas du tout. Ils se levaient et aller écouter la radio pour savoir ce qui se passait, donc "travail" pouvait vouloir dire faire son train-train quotidien [...]. Mais, dans le passé, "travail" signifiait tuer les tutsi. En 1959, quand les gens disaient qu'ils allaient travailler, cela signifiait : "Nous allons éliminer les tutsi." Ainsi, il y avait une confusion.



Immeuble de l'ancien studio de la Radio des Mille collines RTLM, Kigali, Rwanda, 1996.
© dr

LES DIX COMMANDEMENTS DU MUHUTU

Ce texte, publié en décembre 1990 par le journal extrémiste *Kangura*, est un texte fondateur de l'idéologie génocidaire, du moins dans une version "grand public". Trois ans et demi avant le génocide, ces "dix commandements" préfigurent la propagande haineuse qui sera déversée par la RTLM.

- 1** Tout Muhutu doit savoir que Umututsikaki où qu'elle soit travaille à la solde de son ethnie tutsi.
Par conséquent, est traître tout Muhutu
4qui épouse une Mututsikaki,
4qui fait d'une Umututsikaki sa concubine,
4qui fait d'une Umututsikaki sa secrétaire ou sa protégée.
- 2** Tout Muhutu doit savoir que nos filles Bahutukazi sont plus dignes et plus consciencieuses dans leur rôle de femme, d'épouse et de mère de famille.
Ne sont-elles pas jolies, bonnes secrétaires et plus honnêtes !
- 3** Bahutukazi, soyez vigilantes et ramenez vos maris, vos frères, vos fils à la raison.
- 4** Tout Muhutu doit savoir que tout Mututsi est malhonnête dans les affaires.
Il ne vise que la suprématie de son ethnie.
Par conséquent, est traître tout Muhutu
4qui fait alliance avec les Batutsi dans ses affaires,
4qui investit son argent ou l'argent de l'État dans une entreprise Mututsi,
4qui prête ou emprunte de l'argent à un Mututsi,
4qui accorde aux Batutsi des faveurs dans les affaires (l'octroi des licences d'importation, des prêts bancaires, des parcelles de construction, des marchés publics...).
- 5** Les postes stratégiques, politiques, administratifs, économiques, militaires et de sécurité doivent être confiés aux Bahutu.
- 6** Le secteur de l'enseignement (élèves, étudiants, enseignants) doit être majoritairement hutu.
- 7** Les Forces armées rwandaises (FAR) doivent être exclusivement hutu. L'expérience de la guerre d'octobre 1990 nous l'enseigne. Aucun militaire ne doit épouser une Mututsikazi.
- 8** Les Bahutu doivent cesser d'avoir pitié des Batutsi.
- 9** Les Bahutu où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires, et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu. Les Bahutu de l'intérieur et de l'extérieur du Rwanda doivent chercher constamment des amis et des alliés pour la Cause hutu, à commencer par leurs frères bantous.
Ils doivent constamment contrecarrer la propagande tutsi.
Les Bahutu doivent être fermes et vigilants contre leur ennemi commun tutsi.
- 10** La révolution sociale de 1959, le Référendum de 1961 et l'Idéologie hutu doivent être enseignés à tout Muhutu et à tous les niveaux.
Tout Muhutu doit diffuser largement la présente idéologie.
Est traître tout Muhutu qui persécutera son frère Muhutu pour avoir lu, diffusé et enseigné cette idéologie.



Hôpital psychiatrique de Kigali. Rwanda 1996.
© Alexis Cordesse

Le « nous » identitaire

Ibid.

(Chapitre I : Les imaginaires de la destructivité sociale / De la quête de la pureté à la figure de l'Autre en trop / Pureté identitaire et pureté politique / pages 43-45)

Contre le « eux » différent

Ibid.

(Chapitre I : Les imaginaires de la destructivité sociale / Du récit identitaire à la figure du traître / Le marquage des « petites » différences / pages 46-49)

Au Rwanda, on peut [...] repérer chez les hutu la formation d'une mémoire douloureuse, qui se nourrit d'un passé de souffrances, d'humiliations, de corvées... associé à l'époque de la domination tutsi. Les identités hutu et tutsi, particulièrement complexes, fluctuent tout au long de l'histoire du Rwanda. [...] l'arrivée du colonisateur, à la fin du XIX^e siècle, contribue à réifier progressivement ces identités fluctuantes hutu/tutsi, à partir des représentations raciales que les Allemands puis les Belges projettent sur les populations du Rwanda.

Le pays étant dirigé par un roi tutsi, les premiers anthropologues vont construire une théorie raciale qui « explique » cette domination de la minorité tutsi, bien que les hutu y soient les plus nombreux. En l'absence de véritables différences culturelles et linguistiques, la description de traits physiques apparemment distincts est présentée comme un critère essentiel de différenciation. Les hutu, décrits comme petits, trapus, au visage lourd, sont censés contraster avec les tutsi, grands, élancés, aux traits fins [...]. Dans les années 1930, la Belgique va même jusqu'à instituer un livret d'identité précisant l'« origine » de l'individu : hutu, tutsi ou twa.

Cependant, quelque vingt années plus tard, dans le contexte de la décolonisation naissante, les Belges vont faire volte-face : c'est la promotion sociale des hutu qui devra être fortement encouragée. Parmi les plus « éduqués » des hutu s'élabore alors un discours revendiquant la direction du pays au nom du peuple majoritaire, pour mettre fin à son exploitation par la minorité tutsi. [...] De ce discours, qui prône concrètement un profond changement social et politique, le futur premier président de la République rwandaise, Grégoire Kayibanda, devient le principal porte-parole (figure intellectuelle, puis politique, importante dans la construction de l'identité républicaine rwandaise sur une base « ethnique »). Ainsi, le jeune État rwandais se construit, dès l'origine, sur cette proclamation souveraine du « nous, les hutu », « peuple majoritaire ». Gérard Prunier a montré, dans le tout premier livre consacré au génocide de 1994, que cette mythologie culturelle constitue une cause lointaine mais fondamentale de ce génocide.

Quand les individus tendent à perdre leurs propres repères, une des réponses les plus fréquentes est de se replier sur ce qu'ils croient être leur identité commune de manière à faire face à la situation qui les déroutent. Ils tendent alors à abandonner leurs individualités propres pour se fondre dans ce qu'ils perçoivent comme leur groupe commun d'appartenance, leur « communauté ». Ils font de ce qui leur a été donné par la naissance et par l'éducation (langue, religion, nationalité) les ressorts de leur force collective pour réagir à la crise. En quelque sorte, ce qu'ils sont ou ce qu'ils croient être, ils l'« essentialisent » afin d'en faire la substance même de leur combat.

Or la construction de cette communauté du « nous » va s'opérer au prix du rejet d'un « Autre » perçu comme un « eux » foncièrement différent. Phénomène social classique, l'identité d'un groupe s'affirme contre le marquage de l'altérité d'un autre groupe; ainsi se construit la « différence ». [...] Le paradoxe est que ce processus conflictuel ne s'opère pas contre un autre lointain, mais bien contre celui qui est à côté : le voisin. « Les meilleurs ennemis, contrairement à une idée reçue, ne se recrutent pas dans la différence, mais dans la ressemblance et la proximité » (Michel Hastings).

[...] Ce n'est pas tant la différence en soi qui crée le conflit que la perception - et son instrumentalisation - pour rassurer un groupe d'individus sur son identité, dans une situation où ce groupe se sent menacé. [...]

Dans l'Allemagne pré-hitlérienne, certains n'avaient même pas conscience d'être « juifs » avant que les nazis ne les y contraignent. Le remarquable journal tenu par le philologue Victor Klemperer atteste une telle évolution. Il décrit au jour le jour la formidable pression sociale qui monte contre les juifs à l'intérieur du pays, lesquels en perdent toute individualité, puisqu'elle est dissoute dans la notion globale de « juifs ». [...] Le critère identitaire emporte tout, définit tout : il écrase l'individu. Celui-ci ne s'appelle plus Martin ou Seraphin, il est d'abord UN juif, UN tutsi. [...]

LA JUSTICE ET LA RÉCONCILIATION AU RWANDA

Durant le génocide de 1994 au Rwanda, près d'un million d'individus ont trouvé la mort et environ 250 000 femmes ont été violées, laissant la population du pays traumatisée et son infrastructure détruite. Depuis, le Rwanda a entrepris un processus ambitieux de justice et de réconciliation pour tous les Rwandais, pour leur permettre de vivre à nouveau en paix l'un à côté de l'autre.

Au cours des années qui suivirent le génocide, plus de 120 000 individus furent enfermés et accusés de responsabilité criminelle pour leur participation aux massacres. Pour faire face à un nombre aussi important de personnes incriminées, le système judiciaire se mit à fonctionner sur trois niveaux : le Tribunal pénal international pour le Rwanda, les tribunaux nationaux et les tribunaux Gacaca.

Le tribunal pénal international pour le Rwanda a été créé par le Conseil de sécurité des Nations unies le 8 novembre 1994. Son mandat est de poursuivre en justice les personnes gravement responsables du génocide ainsi que de violations sérieuses des lois humanitaires internationales, commises au Rwanda du 1^{er} janvier au 31 décembre 1994. Le premier procès a commencé en janvier 1997 et, en décembre 2012, le tribunal avait terminé ses travaux concernant la phase de première instance de son mandat. Sur les 93 personnes accusées de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, 83 ont été arrêtées, dont 75 d'entre elles ont été jugées. Sur les personnes jugées, 65 ont été reconnus coupables et condamnés, tandis que 10 ont été acquittés. Neuf des accusés sont toujours en fuite.

Les tribunaux nationaux du Rwanda poursuivent en justice ceux qui sont accusés d'avoir planifié le génocide ou d'avoir commis des atrocités, en particulier des viols. Les tribunaux nationaux ont jugé environ 10 000 suspects de génocide jusqu'à la mi-2006. En 2007, le gouvernement rwandais abolit la peine de mort qui avait été appliquée pour la dernière fois en 1998, où 22 individus avaient été exécutés après avoir été condamnés pour des crimes relatifs au génocide. Cette évolution élimina un obstacle majeur au transfert de cas de génocide du tribunal international aux tribunaux nationaux, avec la fermeture des travaux du premier.

Les juridictions populaires, dites Gacaca

Pour faire face à l'évidence qu'il y avait encore des milliers de prévenus en attente de procès dans les tribunaux nationaux et pour apporter justice et réconciliation jusqu'au niveau communautaire, le gouvernement rwandais a rétabli en 2005 les juridictions populaires traditionnelles dites *Gacaca*.

Dans les juridictions Gacaca, les juges étaient élus au niveau local par la communauté pour juger les suspects de tous les crimes de génocide à l'exception de sa planification. Les juridictions infligeaient des peines plus légères si l'individu était repentant et voulait se réconcilier avec la communauté. Souvent, des prisonniers ayant avoué rentraient chez eux sans être punis ou recevaient l'ordre d'exécuter des tâches communautaires. Plus de 12 000 tribunaux communautaires ont effectué plus de 1,2 millions de jugements à travers le pays.

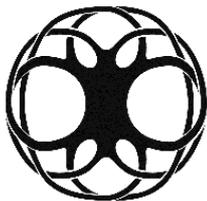
Les jugements Gacaca servaient également à encourager la réconciliation en permettant aux victimes d'apprendre la vérité sur la mort de leurs proches. Ils donnaient aussi aux coupables l'occasion d'avouer leurs crimes, de déclarer leurs remords et de demander pardon devant la communauté. Les tribunaux Gacaca ont officiellement achevé leur mandat le 4 mai 2012.

Le processus de réconciliation au Rwanda met l'accent sur la réhabilitation de l'identité rwandaise tout en rétablissant l'équilibre de la justice dans un climat de vérité, de paix et de sécurité dans le pays. La constitution déclare maintenant par exemple que tous les Rwandais ont des droits égaux. Des lois ont été votées pour lutter contre les discriminations et leurs idéologies génocidaires.



Entre Kigali et Butare, au sud du Rwanda, 1996.
© Alexis Cordesse

INFORMATIONS PRATIQUES



centre du
patrimoine
arménien

Contact

Service de l'action éducative - Laurence VEZIRIAN

Centre du Patrimoine Arménien - 14 rue Louis Gallet - 26000 Valence

téléphone ligne directe : 04 75 80 13 03

courriel : laurence.vezirian@valenceagglo.fr

site : www.patrimoinearmenien.org

Les groupes sont accueillis sur réservation du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Autres demandes : nous consulter

Tarifs

- Visites libres et guidées : gratuites
- Ateliers : 2,30 € par élève

1,50 € pour les élèves des établissements de Valence Romans Sud Rhône-Alpes

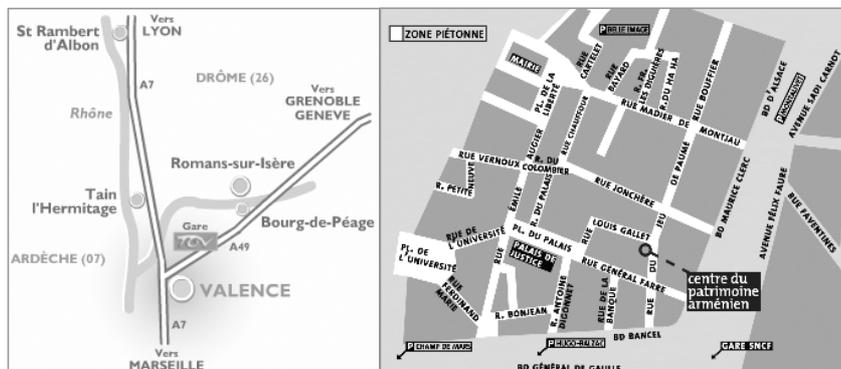
Modes de paiement acceptés : chèque Top Départ, carte M'Ra, espèces, chèque et virement

Accès

Trains : Le CPA est à 10 min à pied de la gare Sncf de Valence ville. Navettes régulières entre les gares Valence TGV Sud et Valence ville

Bus : Lignes Citéa, Arrêt Pôle Bus

Voiture : Nombreuses possibilités de parking à proximité du centre ville piéton (Bel Image, Préfecture, Parc des expositions, centre Hugo)



VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES

Le CPA est un équipement de
Valence Romans Sud Rhône-Alpes,
Direction de la Culture et des Sports.